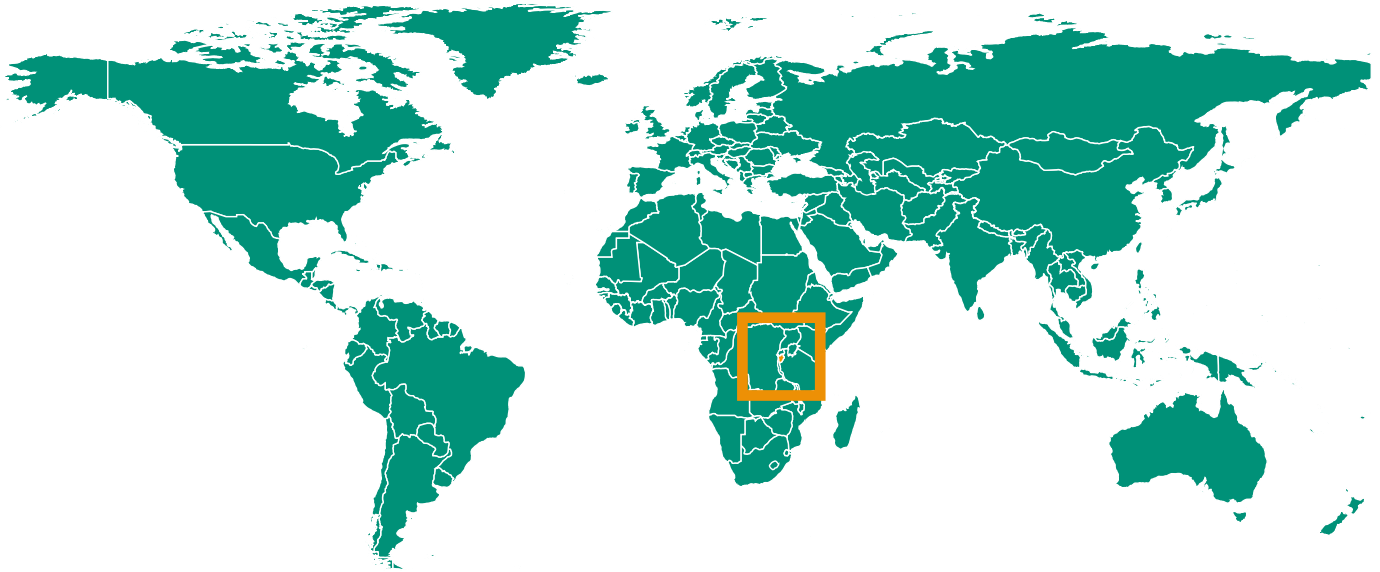


DOCUMENT DE PROGRAMME-PAYS 2008 – 2009

BURUNDI





Des extraits de cette publication peuvent être reproduits sans autorisation à la seule condition que la source soit indiquée.

Publié par le Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains. Copyright © 2008

Photo credits: © UN-HABITAT

HS Number: HS/1064/08E

ISBN Number: 978-92-1-132058-9

ISBN Series: 978-92-1-132030-5

Les publications du Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains peuvent être obtenues par le biais du Bureau Régional pour l'Afrique et les Pays Arabes ou bien directement à :

ONU-HABITAT
P.B. 30030, GPO 00100
Nairobi, Kenya

Fax: + (254 20) 762 4266/7

E-mail: un-habitat@unhabitat.org

Site Internet: <http://www.unhabitat.org>

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS DE LA DIRECTRICE EXECUTIVE	4
AVANT-PROPOS DU VICE-MINISTRE	5
ANALYSE DE LA SITUATION	6
Situation des établissements humains	6
Priorité 1: Plaidoyer, évaluation et partenariat	7
Priorité 2: Aménagement urbain participatif, gestion et gouvernance	8
Priorité 3: Foncier et logement pour les plus pauvres	9
Priorité 4: Environnement et infrastructures de base	9
Priorité 5: Systèmes de financement des établissements humains	9
ACTIVITES RECENTES ET EN COURS	11
ONU-HABITAT	11
Partenaires	11
STRATEGIE	12
Stratégie d'ONU-HABITAT dans le secteur	12
Les Besoins de renforcement des capacités	12
Les objectifs du programme-pays	13
Priorités identifiées	13
MODALITES DE MISE EN OEUVRE	14
Principes clés	14
Information	14
CADRE DU PROGRAMME	14
Tableau des résultats et des ressources	14
Budget du programme	16
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	19
ACRONYMES	20
RESUME	21
EXECUTIVE SUMMARY	24

AVANT-PROPOS

DIRECTRICE EXECUTIVE



Le Conseil d'Administration d'ONU-HABITAT a approuvé le Plan Stratégique et Institutionnel à Moyen Terme 2008-2013 en avril 2007. Ce plan vise en particulier à promouvoir l'alignement des activités normatives et fonctionnelles d'ONU-HABITAT à l'échelle de chaque pays. Les Documents

de Programme-Pays (HCPD) mis au point par ONU-HABITAT constituent une illustration concrète de cette stratégie de coordination à travers un processus consultatif impliquant les chargés de programme (HPM) d'ONU-HABITAT, les gouvernements nationaux, les équipes des Nations Unies et leurs agences dans chaque pays, les partenaires du développement et tous les services d'ONU-HABITAT. Les Documents de Programme-Pays sont des outils stratégiques destinés à guider toutes les activités d'ONU-HABITAT au cours d'une période de deux ans. L'un des principaux aspects de ces documents correspond à la mission d'ONU-HABITAT, à savoir la maîtrise de l'expansion urbaine et les défis qu'elle pose aux pays en développement. Chaque Document de Programme-Pays recense les priorités nationales en matière de développement urbain, notamment dans les domaines du logement et de la bonne gouvernance urbaine, ainsi que de l'accès aux services de base et au crédit.

Sont aussi abordées dans ces documents les grandes problématiques de l'environnement, du genre, des catastrophes naturelles et, plus généralement, de la réduction de la vulnérabilité. Chacun de ces Documents de Programme se concentre sur un pays. Ces outils de référence sont destinés aux chargés de pro-

gramme ainsi qu'aux parties prenantes au développement urbain durable à l'échelon local et national. Dans le Plan Stratégique et Institutionnel à Moyen Terme qu'il a adopté le 6 décembre 2007, le Comité des Représentants Permanents d'ONU-HABITAT a demandé que 20 Documents de Programme-Pays soient préparés au cours de l'année 2008, et notamment pour les pays où le programme « One UN » est mis en oeuvre. Conformément à la réforme des Nations Unies, chaque Document de Programme cherche à renforcer le rôle de l'ONU et à démontrer notre engagement.

Je tiens à remercier nos chargés de programme pour leur contribution et leur dévouement, ainsi que pour avoir mis au point ces Documents de Programme sous la direction de la Division de la Coopération Technique et Régionale et avec le soutien de tous les départements et programmes d'ONU-HABITAT.

Anna K. Tibaijuka
Directrice Exécutive

VICE-MINISTRE



Situé au Cœur de l'Afrique dans la Région des Grands Lacs, le Burundi est un petit pays d'une superficie de 27834 km² (y compris les lacs), avec un relief accidenté et une densité de population très élevée (près de 300 habitants au km²). Essentiellement rural, le pays vit de l'agriculture. Le taux d'urbanisation

reste un des plus faibles de la planète. L'habitat y est dispersé, ce qui rend difficile pour la population l'accès aux services sociaux de base.

Au moment où le Burundi se remet d'une longue crise qui l'a frappé pendant plusieurs années, le Gouvernement est résolu à conduire le pays sur la voie de la reconstruction matérielle et de la relance de l'économie vers le développement durable et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement

Ce n'est un secret pour personne, le secteur de l'habitat et l'urbanisation au Burundi connaissent un retard considérable, avec des effets néfastes pour les autres secteurs de la vie nationale. Il est universellement reconnu que ce sont les pays les mieux urbanisés qui sont les plus riches. Le Burundi ne peut donc faire exception.

Face à l'espace qui manque au pays, le développement urbain et la promotion de l'habitat groupé (en villes ou dans les villages) vont sans nul doute contribuer à alléger la pression démographique sur les terres cultivables et accroître, de ce fait, le

rendement agricole. Le Burundais devrait pouvoir changer son mode de vie traditionnel pour affirmer désormais et se dire sans ambages « je rentre chez nous » au lieu de « je rentre chez moi ».

A cet égard, le présent Document de Programme-Pays que le Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains (ONU-HABITAT) va mettre en œuvre au cours des deux prochaines années constitue une réponse encourageante aux priorités nationales retenues par les principaux instruments de programmation du Gouvernement, comme le Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et le Cadre Stratégique de Consolidation de la Paix (CSCP).

Comme les besoins du Burundi dans l'habitat et de l'urbanisation restent immenses, tous les Partenaires du Développement devraient maintenir leur assistance et leur appui aux efforts du Gouvernement dans ce secteur combien vital pour les générations actuelles et futures.

Ingénieur Elias BUREGURE
Vice-Ministre de Travaux Publics et de l'Équipement

ANALYSE DE LA SITUATION

SITUATION DES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

Avec quelque 8,8 millions d'habitants en 2008 sur un territoire de 27.834 km² (près de 300 habitants /km²) au relief très accidenté, le Burundi demeure un pays très pauvre, essentiellement rural, fortement agricole et avec un taux de croissance démographique élevé (3.9% entre 2005 et 2010).

Les villes sont d'installation récente, à partir de l'arrivée des colons européens à la fin du 19^{ème} siècle, et se sont développées de manière très lente. En matière d'urbanisation, les défis qui se posent au pays tiennent, d'abord, à sa forte densité, ensuite, à son très faible taux d'urbanisation.

Cette sous-urbanisation est un facteur de pauvreté dans la mesure où elle fait obstacle (i) à la modernisation des exploitations agricoles, sous l'effet du morcellement des terres et de l'absence de débouchés pour les produits, (ii) à l'équipement du monde rural, dont le coût devient onéreux du fait de la dispersion de l'habitat, (iii) à l'émergence d'une

économie de marché, et (iv) à la circulation rapide des idées et donc au changement de mentalités.

Le Burundi est, par ailleurs, mal urbanisé du fait que l'armature urbaine souffre de primalité en ce sens que la capitale, Bujumbura, alors qu'excentrée, abrite à elle seule environ 64 pour cent de la population urbaine. Le reste de la population urbaine se répartit dans 68 autres centres urbains classés qui évoluent en état chronique de sous-équipement, connaissent un volume insignifiant d'activités et attirent peu d'investisseurs.

En dépit de cette sous-urbanisation apparente, le taux de croissance urbaine, actuellement estimé à 6,7 pour cent entre 2005 et 2010, laisse présager pour le moyen terme, une certaine explosion urbaine.

Pour y faire face, le Gouvernement vient de se doté, après une large consultation nationale, d'une politique nationale à l'horizon 2020 avec l'appui technique et financier du PNUD et d'ONU-HABITAT.

Depuis octobre 1993, le Burundi a connu une crise socio-politique marquée par la guerre et l'instabilité de ses institutions, de centaines de milliers de pertes en vies, des déplacements massifs de populations, la destruction d'infrastructures économiques et de logements et la détérioration de l'environnement.

La production et le revenu ont périclité et parallèlement on a enregistré une flambée des prix, contribuant ainsi à la paupérisation de la population et notamment la frange la plus vulnérable. En 2005, le nombre de personnes sinistrées était estimé à 1,2 millions.

Cela étant, les principales contraintes auxquelles le pays fait face dans le secteur de l'habitat et de l'urbanisation sont les suivantes:

- L'amenuisement du domaine privé de l'Etat et la faiblesse des revenus des ménages face au coût élevé du logement;
- La faible tradition urbaine, les habitudes d'occupation du sol d'un habitat dispersé qui compliquent la promotion de la villagisation et la fourniture des services de base au plus grand nombre;
- La faiblesse des capacités institutionnelles, techniques et financières des différents intervenants;
- Une disponibilité très limitée en ressources financières stables, de long terme et peu onéreuses, et l'absence de mécanismes adaptés de mobilisation de l'épargne intérieure;

VUE D'ENSEMBLE

Urbanisation (2008)

- Population totale: 8.8 m
- Pop. urbaine: 919 000 (10%)

Taux de croissance annuel (2005-2010)

- National: 3.9 %
- Urbain: 6.7 %

Les villes principales (2008)

- Bujumbura: 429 000

Source: UN DESA

Indicateur urbain

- Pourcentage de la population urbaine vivant dans les bidonvilles: 64 %

Pourcentage de la population urbaine ayant accès:

- A l'eau potable: 90 %
- A l'eau courante: 80 %
- A l'assainissement: 61 %
- A un espace de vie suffisant: 84 %
- A un logement durable: 57 %

Source: UN-HABITAT, 2000



- L'absence d'outils techniques et juridiques de planification, d'aménagement et de gestion des terres;
- Un secteur privé peu dynamique dans le domaine de la promotion foncière et immobilière et dans le financement du logement.

PRIORITE 1: PLAIDOYER, EVALUATION ET PARTENARIAT

PREVENTION DES CRISES ET RELEVEMENT COMMUNAUTAIRE

Le conflit que le pays a connu pendant plusieurs années a entraîné un nombre croissant de populations sinistrées et vulnérables vivant aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. En 2005, les personnes sinistrées représentaient environ 18 pour cent de la population totale, soit 1,2 million de Burundais.

En milieu urbain et principalement à Bujumbura, la proportion de pauvres a été doublée depuis 1992 et dépasse actuellement le taux de 66 Pour cent. En milieu rural, ce taux dépasse 70 pour cent.

Si des actions de rapatriement et de réinsertion des réfugiés et des déplacés ont été effectuées à travers l'assistance humanitaire, la réintégration socio-économique durable de tous les sinistrés dans leurs communautés se heurte encore à de nombreux obstacles.

A cet effet, l'assistance des Nations Unies au Gouvernement vise à: i) à stabiliser la situation sécuritaire; ii) promouvoir la bonne gouvernance, et s'assurer que les avancées politiques issues du processus de paix d'Arusha sont durables et peuvent servir de fondation à la paix; iii) examiner en détail les autres causes profondes du conflit et promouvoir la réconciliation nationale; iv) renforcer les capacités nationales; et v) mettre en œuvre les programmes de reconstruction, afin que les populations puissent bénéficier au plus tôt des dividendes de la paix.

FAIRE FACE AU VIH/SIDA

Le sida est devenu la première cause de décès chez l'adulte et une cause importante de mortalité infantile au Burundi; il constitue de ce fait un des problèmes majeurs de santé publique et de développement. En 2002, le taux de séroprévalence était de 9,4 pour cent en zone urbaine, de 10, 5 pour cent en zone semi-urbaine et de 2,5 pour cent en zone rurale et en progression continue. Cette situation est d'autant plus préoccupante que les conditions d'hygiène et de logement des populations laissent à désirer.

La politique du Gouvernement répond aux six impératifs suivants: (i) la prévention de la transmission du VIH, (ii) la prise en charge médicale et psychosociale des Personnes Vivant avec le VIH/SIDA, (iii) la prise en charge socioéconomique, (iv) le renforcement des capacités institutionnelles, (v) gestion et coordination de la politique nationale anti-VIH/SIDA.

GENRE ET EQUITE SOCIALE

La crise que le Burundi a connue depuis 1993 a favorisé l'augmentation de la proportion des veufs. De 1990 à 2002, le nombre de veuves est passé de 9.67 à 13.64 pour cent. Il en est résulté l'augmentation du nombre de ménages dirigés par les femmes, ce qui pose la question de l'accès de ces femmes à la propriété foncière et immobilière de façon générale, et en particulier celle de leur accès au logement urbain.



Cette féminisation de la société ne profite guère à la femme burundaise, qui fait face à des inégalités dans plusieurs domaines comme: (i) l'accès et le contrôle des opportunités économiques; (ii) l'accès aux organes de prise de décision (avec seulement 18,47 pour cent des cadres de direction dans les ministères, 30,15 pour cent des députés à l'Assemblée Nationale, 32,16 pour cent des sénateurs en 2005); (iii) accès à l'instruction; (iv) accès à l'eau potable ; et (v) l'accès aux soins de santé.

DEVELOPPEMENT DES CAPACITES

La faiblesse des capacités institutionnelles, techniques et financières des différents intervenants dans le domaine de l'habitat et de l'urbanisation (promoteurs immobiliers, municipalités, ONG nationales, Etat,) constitue un sérieux obstacle à la mise en œuvre des politiques et interventions qui s'imposent dans le secteur de l'habitat et de l'urbanisation.

PRIORITE 2: AMENAGEMENT URBAIN PARTICIPATIF, GESTION ET GOUVERNANCE

LA GOUVERNANCE URBAINE

La gouvernance urbaine est actuellement à l'état de balbutiement au Burundi. Un dispositif se met en place et tout dépendra de sa mise en œuvre effective et des bonnes pratiques qu'il permettra d'inculquer aux différents acteurs urbains. En dépit des innovations qu'elle introduit dans le système burundais de gouvernance, la loi communale qui régit la décentralisation comporte d'importantes lacunes. Le manque des textes d'application de la loi communale pour sa meilleure clarification et son opérationnalisation sur le terrain est une lacune très importante. Par ailleurs, les ressources des communes sont faibles et les compétences techniques et managériales manquent à tous les niveaux, et en particulier au niveau des communes tant rurales qu'urbaines et au niveau des collines et des quartiers est aussi une évidence. Il convient de signaler que le statut des communes de la capitale mérite d'être clarifié

CADRE INSTITUTIONNEL

Le secteur de l'habitat et de l'urbanisme est caractérisé par (i) un cadre institutionnel et juridique très léger, (ii) un régime foncier rigide (iii) des mécanismes de financement pratiquement inopérants et (iv) une très faible capacité d'intervention des acteurs.

Le Ministère point focal pour UN-HABITAT est le Vice-Ministère des Travaux Publics et de l'Équipement, qui relève du Ministère de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et des Travaux Publics. Ce département a, entre autres missions, la définition

et la mise en œuvre de la politique nationale en matière d'habitat et d'urbanisme. Plusieurs autres départements ministériels interviennent directement ou indirectement dans la gestion de ce secteur, et des conflits de compétence existent entre eux au regard de l'étendue du secteur.

La dilution, depuis plusieurs décennies, de l'habitat et de l'urbanisme dans les travaux publics ne permet pas de reconnaître toute leur importance ni de libérer toutes les synergies dont ils pourraient bénéficier s'ils étaient considérés comme secteur économique et ministère à part entière.

PRIORITE 3: FONCIER ET LOGEMENT POUR LES PLUS PAUVRES

Au Burundi, le marché foncier est caractérisé par une offre insuffisante et une demande sans cesse croissante en raison de la dynamique démographique et des besoins de relogement des sinistrés.

En dehors des facteurs classiques bien connus, le Burundi présente des facteurs spécifiques de pauvreté qu'on rencontre très peu ailleurs: il s'agit de la densité démographique, de la sous-urbanisation et de la problématique des sinistrés.

Sur la base des données et projections démographiques en milieu urbain comme rural, il va falloir, pour satisfaire les besoins de la population additionnelle, aménager chaque année, d'ici l'an 2030, une superficie de 855 hectares de terrain et construire 25 631 logements, dont plus de la moitié (14 365) en milieu urbain.

Ces projections posent le problème de la capacité du Burundi à satisfaire une telle demande face à l'amenuisement des terres constructibles, de la cherté des opérations d'équipement de terrain et de l'extrême faiblesse actuelle des capacités techniques et financières et de la capacité d'absorption du pays. Le Burundi fait donc face à une crise aiguë du logement et à un développement urbain peu harmonieux qui appellent des solutions appropriées, urgentes et très coûteuses.

PRIORITE 4: ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES DE BASE

L'ENVIRONNEMENT

Les politiques successives et les stratégies adoptées en matière de planification et de gestion des services urbains sont relativement difficiles à cerner. Une politique unique et cohérente n'existe pas encore pour ce secteur. Les initiatives, prises dans ce domaine jusqu'à ce jour, sont diluées à travers plusieurs ministères si bien que leurs impacts respectifs sont diversement évalués et ressentis. Les services urbains sont repris sous l'une ou l'autre forme dans plusieurs documents de politiques sectorielles.

Deux types d'institutions interviennent: d'une part, les institutions à caractère public, c'est-à-dire les ministères qui sont chargés de concevoir et de mettre en œuvre les politiques, ainsi que les concessionnaires de services urbains concernés et, d'autre part, les institutions à caractère privé qui interviennent dans le cadre des services publics, comme les bailleurs de fonds, les ONG, les instances religieuses et les ASBL ;

L'accessibilité des services urbains aux ménages est fonction du milieu: à Bujumbura, plus de 70 pour cent des ménages accèdent à la plupart des services en moins de 15 minutes de marche à partir de leur domicile. A l'intérieur du pays, ce pourcentage descend à moins de 20 pour cent pour la plupart des services de base.

PRIORITE 5: SYSTEMES DE FINANCEMENT DES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

FINANCEMENT DES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS

La contrainte essentielle demeure l'absence de ressources appropriée au financement de l'habitat. Il n'existe aucun mécanisme d'encadrement de la mobilisation de l'épargne et de son recyclage en instrument spécifique de financement de l'habitat. L'absence de politique de mobilisation des ressources est réelle tant pour l'épargne des ménages que pour l'épargne institutionnelle des organismes publics de prévoyance et d'assurance sociale. Les organismes de micro-finance n'ont pas non plus d'instruments particuliers pour collecter l'épargne destinée à financer l'habitat.

INSTRUMENTS DE PROGRAMMATION

Les principaux instruments de référence pour la programmation au Burundi sont au nombre de trois:

Le Programme du Gouvernement (2005-2010), le Cadre stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté (CSLP 2007-2009) et la Stratégie Intégrée d'Appui du Système des Nations Unies à la Consolidation de la Paix au Burundi (CSCP 2007-2008). Ces instruments font référence aux autres instruments internationaux comme les OMD.

Au regard de la pression démographique élevée, de l'amenuisement accéléré de la terre sur un territoire national déjà très exigu, tous les observateurs nationaux et internationaux s'accordent sur la nécessité d'appréhender avec toute la lucidité, la clairvoyance et le réalisme nécessaires la problématique foncière. Partant, la promotion d'un développement urbain constitue un des axes incontournables pour la croissance économique et le développement harmonieux et durable de l'ensemble du pays.

ACTIVITES RECENTES ET EN COURS

Le tableau suivant introduit les projets d'ONU-HABITAT et de ses partenaires récemment exécutés ou en cours d'exécution au Burundi. La matrice fait mention du donneur et du budget et souligne les objectifs et activités principales de chaque programme.

ONU-HABITAT

Titre du Programme	Calendrier	Budget (USD)	Sources	Partenaires	Objectifs	Activités principales
Projet d'infrastructures sociales dans les provinces de Karuzi et de Cankuzo	2001-2006	3,2 m	Gouvernement, PNUD, ONU-HABITAT, FENU, Allemagne	Ministères du Plan, des TPE et de l'Administration du Territoire	Appui à la réintégration des sinistrés, au renforcement des capacités locales de planification et de gestion des infrastructures sociales	Planification participative Conception et suivi des travaux de construction des écoles et centres de santé
Appui à la formulation de la Politique nationale d'habitat et d'urbanisation au Burundi	2006-2008	220 000	PNUD, ONU-HABITAT, Gouvernement	Ministère des TPE, du Développement communal, Secteur privé, SNU	Connaissance et maîtrise du secteur et définition d'une politique pour l'atteinte des OMDs	Tout le processus de formulation et de validation des études
Projet d'amélioration de l'environnement urbain par la valorisation des sous-produits agricoles	2007-2008	120 000	PNUD, ONU-HABITAT, Gouvernement	Min Environnement, TPE Agriculture, Planification, RAF 2000	Promotion du PPP et production de briquettes	Conception et suivi

PARTENAIRES

Titre du Programme	Calendrier	Budget (USD)	Sources	Partenaires	Objectifs	Activités principales
Projet de travaux publics (PTPCE) ^o	2001-2007	40 m	Gouvernement, Banque Mondiale	Ministères des TPE, des Finances et du développement communal	Appui à la construction des infrastructures sociales locales de base et renforcement des capacités	Planification participative
Réhabilitation de la voirie urbaine de Bujumbura	Depuis 2007	120 m	Union Européenne	Ministères des TPE, des Finances et du développement communal	Amélioration du transport urbain et de la sécurité routière	-

STRATEGIE

STRATEGIE D'ONU-HABITAT DANS LE SECTEUR

La stratégie de ONU-HABITAT pour le secteur de la gestion du secteur de l'habitat et de l'urbanisme devant reposer sur un instrument de vision ou une politique cohérente, l'assistance d'ONU-HABITAT sera constamment guidée par les orientations de la Lettre de politique nationale ad hoc et qui vient d'être adoptée par le Gouvernement après une large consultation nationale.

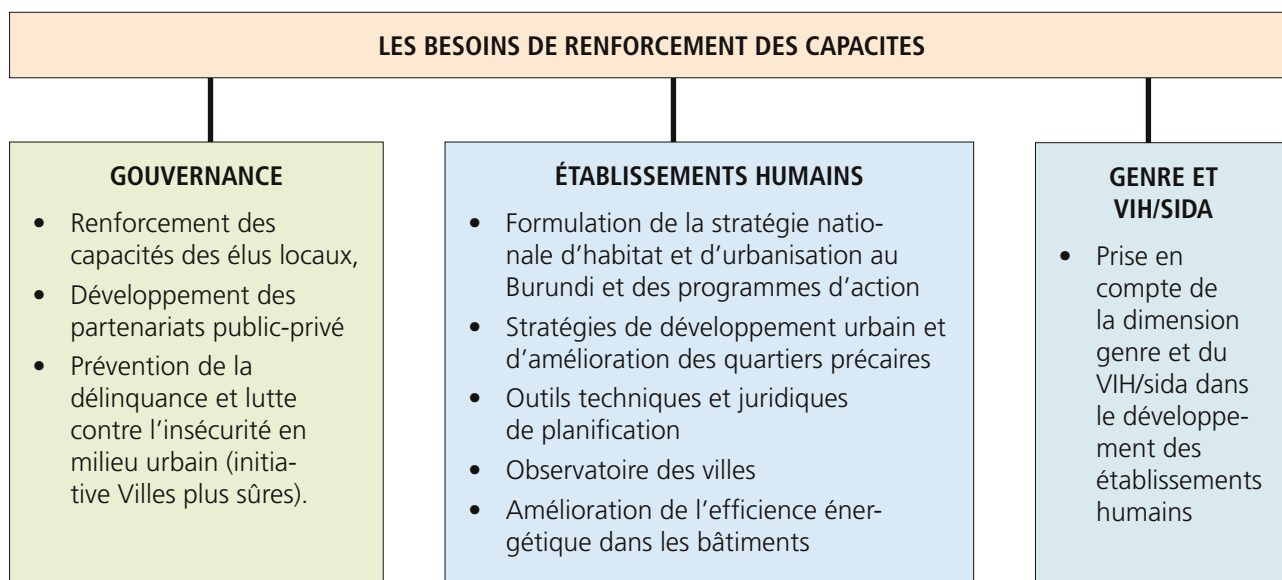
Le programme d'ONU-HABITAT appuiera ce processus, engagé depuis 2006, afin que le Gouvernement puisse se doter d'une stratégie et d'un programme

d'action. Aussi, ONU-HABITAT poursuivra son plaidoyer auprès des partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux pour qu'une attention particulière soit portée en faveur du Burundi, qui doit faire face à une très forte pression démographique sur ses terres et à une explosion urbaine latente.

Dans les limites de ses moyens et en partenariat avec les autres partenaires du développement comme le PNUD, ONU-HABITAT appuiera les priorités du pays retenues dans le CSLP et dans la Stratégie Intégrée d'Appui des Nations Unies à la Consolidation de la Paix au Burundi.

LES BESOINS DE RENFORCEMENT DES CAPACITES

Le tableau présente les principaux besoins en fonction des composantes suivantes : gouvernance, urbanisme et gestion de l'habitat et Genre et VIH/SIDA.



LES OBJECTIFS DU PROGRAMME-PAYS

L'objectif d'ensemble du Programme-Pays d'ONU-HABITAT est d'appuyer le Gouvernement dans la consolidation de la paix et de la sécurité ainsi que dans la reconstruction physique du Burundi durement affecté par plus de 10 années de guerre; il s'agit aussi d'aider le Gouvernement à réduire la pauvreté consécutive à cette situation, pour atteindre les OMD et donc améliorer les conditions de vie de la population.

Dans ce cadre et eu égard à son mandat, ONU-HABITAT propose, en étroite coopération avec d'autres acteurs du développement, une série d'activités pour renforcer les capacités du Gouvernement dans le domaine de la planification et de la gouvernance urbaine, et pour améliorer l'accès des citoyens aux services de base.

MODALITÉS DE GESTION

Compte tenu de la situation spécifique du Burundi, qui sort d'une longue crise et qui nécessite des réponses diligentes et appropriées, les activités du programme seront mises en œuvre selon la modalité d'exécution directe (DEX) par le PNUD et ONU-HABITAT et comme suit

- Le Bureau Régional pour l'Afrique et les Pays Arabes (BRAPA) d'ONU-HABITAT pour la supervision générale et l'orientation stratégique du programme;
- Le Bureau du PNUD/Burundi pour l'appui administratif et financier;
- Le HPM/Burundi pour le suivi et la coordination au niveau national.

Le Point focal du Gouvernement pour ONU-HABITAT est le Vice-Ministère des Travaux Publics et de l'Équipement, mais d'autres ministères techniques concernés seront impliqués dans la mise en œuvre du projet. Le Gouvernement du Burundi sera étroitement impliqué à travers:

- Un Comité National de Pilotage chargé de l'orientation stratégique ainsi que de la prise de décision concernant l'affectation des fonds par rapport aux priorités nationales. Il se réunira au moins une fois tous les six mois;
- Un Comité Technique de Suivi et d'Approbation des Projets chargé de l'approbation des plans de travail des projets à réaliser, de la supervision stratégique de leur mise en œuvre, du suivi régulier des résultats, du règlement de tout différend qui pourrait survenir, et de faciliter la coordination entre les partenaires et les autres acteurs nationaux ou internationaux impliqués dans le secteur. Il se réunira au moins une fois par trimestre

Au niveau opérationnel, une unité de gestion quotidienne sera mise en place et dirigée par un CTP (Conseiller Technique Principal), expert international placé sous la supervision du HPM/Burundi.

RISQUES

Risques politiques: le contexte pré-électoral (2009) pourrait susciter des troubles au sein des communautés et freiner la mise en œuvre des activités.

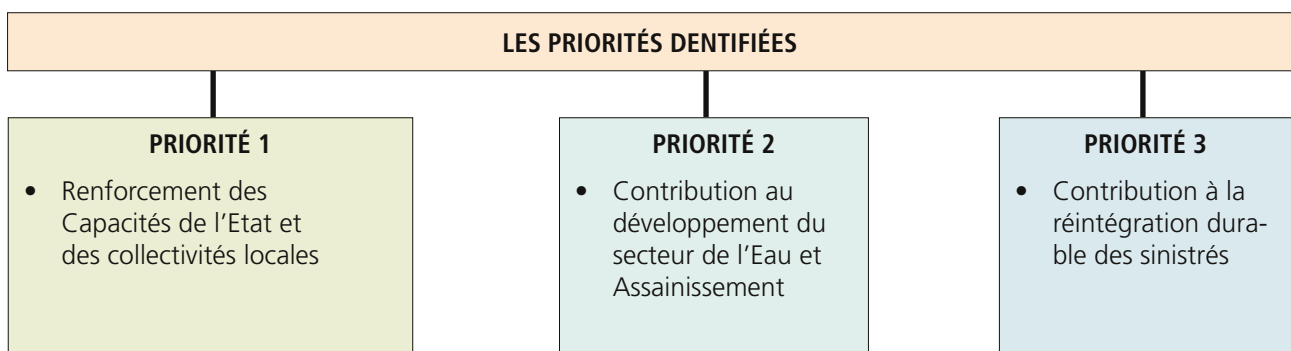
Risques sécuritaires: la circulation des armes parmi la population et des failles dans le processus de réintégration des ex-combattants.

Risques socio-économiques: la hausse vertigineuse des prix et la non-satisfaction des revendications syndicales pourraient conduire à la paralysie des services publics.

Les effets de la crise financière internationale.

PRIORITES IDENTIFIEES

Les tableaux ci-dessus décrivent les priorités nationales, les effets attendus du Plan-Cadre des Nations Unies (UNDAF) et les composantes du Programme d'ONU-HABITAT pour la période 2008-2009.



MODALITE DE MISE EN ŒUVRE



LES PRINCIPES CLES

Les mécanismes et le dispositif pour la réalisation de ce programme sont conformes à l'accord global de collaboration entre le PNUD et ONU-HABITAT, ainsi que les accords spécifiques entre ONU-HABITAT et les autres agences du Système des Nations Unies.

Les dispositifs de coopération avec le Gouvernement seront en synergie avec la stratégie d'intervention de l'UNDAF (Stratégie intégrée d'appui des Nations Unies pour la Consolidation de la Paix au Burundi).

INFORMATION

Pour chaque composante du programme, il sera établi un cadre d'information et d'échanges à travers les organes décrits précédemment. Les réunions périodiques correspondantes permettront de partager avec tous les partenaires l'état d'avancement de chaque composante, et les leçons à tirer à chaque étape. Les rapports périodiques et des dépliants seront largement diffusés aux intervenants. Les activités et travaux de terrain seront illustrés sur CD et DVD. Les réalisations seront également affichées sur les sites Internet du Gouvernement, du BINUB, du PNUD et d'ONU-HABITAT et pourront servir de support aux discussions sur les réseaux de connaissance. La presse publique et privée sera encouragée à faire des reportages sur la mise en œuvre des activités.

Le suivi des activités permettra de mettre à l'épreuve sur le terrain et de diffuser divers outils normatifs techniques mis au point par ONU-HABITAT.

CADRE DU PROGRAMME

TABLEAU DES RESULTATS ET DES RESSOURCES

Le tableau présente le cadre des résultats. Chaque composante thématique présente les programmes spécifiques liés aux priorités nationales de développement. Les résultats attendus, les principaux indicateurs, les principaux partenaires et le budget pour chacun de ces programmes sont indiqués ci-dessous. Tous les montants sont en dollars US.

MATRICE DES RESULTATS/RESSOURCES

Résultats attendus	Principaux indicateurs	Partenaire principal	Sources de Fonds Visées	Ressources (USD)
Composante 1: Renforcement des Capacités de l'Etat et des collectivités locales				
Effet UNDAP: Les institutions de gouvernance démocratique sont renforcées. Les cadres institutionnels sont renforcés pour favoriser le règlement pacifique des litiges fonciers ainsi que l'accès équitable à la terre et aux autres facteurs de production				
1. Appui à la formulation de la politique d'habitat et d'urbanisation au Burundi	Etat des lieux disponible et validé; projet de Lettre de politique nationale disponible et validée; documents de stratégie nationale et de plan d'action à l'horizon 2020 disponibles et validés; plan d'action pour 5 ans disponible et validé; appui à l'organisation d'une mini-table ronde des bailleurs de fonds	Ministères de l'aménagement du territoire, l'urbanisme, la planification, les collectivités locales, Parlement; Partenaires/ développement; Comités techniques de suivi	PNUD, ONU-HABITAT, Gouvernement et coopération bilatérale	USD \$ 420 000 dont 150 000 en 2008
2. Stratégie de formation des élus locaux et mise au point d'indicateurs urbains	Analyse des besoins de capacités et formulation d'interventions; modules de formation adaptés au contexte, disponibles et validés; capacités d'un Institut national de formation renforcées; au moins 10 instructeurs nationaux formés; capacités des élus et autorités locales renforcées dans le domaine de la Gouvernance urbaine indicateurs urbains mis au point et diffusés; Création d'un Observatoire urbain national	Ministères des collectivités locales et de l'enseignement Autorités locales; Université du Burundi; Institut national des études statistiques; Société civile et secteur privé; Partenaires/ développement	Gouvernement, Autorités locales, PNUD, ONU-HABITAT, FNUAP, UNICEF, BM, UE, coopération bilatérale	USD \$ 130 000 dont 10 000 en 2008
3. Elaboration d'une stratégie de développement local et d'amélioration des quartiers précaires dans 2 ou 3 centres urbains	Etat des lieux des problèmes émergents disponible et validé pour 2 centres urbains; profils urbains et actions prioritaires disponibles et validés; partenaires du développement impliqués, mobilisés et engagés; partenaires et membres de l'Alliance des villes mobilisés; projets à soumettre à l'Alliance des villes formulés et parrainés par plusieurs partenaires au développement; volume des ressources mobilisées; finances municipales améliorées et ressources affectées à l'accès aux services de base et à l'entretien des infrastructures	Ministère de l'urbanisme et collectivités locales; Autorités locales; Société civile et secteur privé; Partenaires du développement	Gouvernement, Autorités locales, PNUD, PNUJ ONU-HABITAT, UNICEF, BM, UE,	USD \$ 250 000 dont 20 000 en 2008
4. Contribution du Programme Villes plus sûres à la consolidation de la paix, à la réduction de la délinquance urbaine dans 2 villes pilotes, et au désarmement civil	approche Villes plus sûres intégrée à l'enquête de victimisation et dans le diagnostic de la criminalité; stratégie de prévention de la délinquance urbaine mise en place; capacité des acteurs dans la mise en œuvre de la stratégie de prévention des acteurs; mobilisation de fonds pour les projets pilotes	Ministères de la sécurité publique et des collectivités locales; Commission désarmement; Autorités locales; Société civile et secteur privé; Médias publics et privés.	Gouvernement, Autorités locales, ONU-HABITAT, PNUD, PBF, FNUAP, UNICEF, BM, UE.	USD \$ 200 000 dont 30 000 en 2008

MATRICE DES RESULTATS/RESSOURCES

Résultats attendus	Principaux indicateurs	Partenaire principal	Sources de Fonds Visées	Ressources (USD)
5. Elaboration d'un Code d'urbanisme et de la construction	Code d'urbanisme et de la construction disponible et valide; textes réglementaires afférents adoptés, traduits en langue nationale et diffusés	Ministères de l'urbanisme, de la justice, l'aménagement du territoire et des collectivités locales; autorités locales; médias publics et privés; société civile et secteur privé partenaires du développement	Gouvernement, PNUD, ONU-HABITAT, BM, UE Coopération bilatérale	USD 120 000 USD en 2009
6. Contribution à l'efficacité énergétique des bâtiments publics et privés	Etat des lieux sur la disponibilité et l'utilisation énergétique disponible pour au moins 2 centres urbains potentiel d'économie d'énergie disponible; Guide aux concepteurs de projet disponible et harmonisé dans EAC; outils techniques disponibles et adaptés aux différentes régions du Burundi; projet de document de politique avec programme d'action disponible projets de textes d'application disponibles et validés; besoins et mesures de renforcement des capacités évalués et mises en œuvre; Projet pilotes sur 30 à 50 bâtiments	Ministères de l'énergie, de l'urbanisme et bâtiments publics autorités locales EAC, SNU et partenaires du développement CCIB société civile	Gouvernement et Autorités locales, EAC ONU-HABITAT, PNUD, PNUF, BM	USD 200 000 dont 10 000 en 2008
7. Promotion des Partenariats Public-Privé	Mise en œuvre du projet en cours formation au PPP et voyage d'étude communication, information et diffusion formulation et mise en œuvre de nouvelles initiatives PPP nombre d'initiatives promues par les PPP	Ministères de l'énergie, de l'urbanisme de l'environnement et du développement local SNU société civile	Gouvernement, PNUD ONU-HABITAT, Société civile	USD 200 000 dont 70 000 en 2008
Composante 2: Accès équitable à l'Eau et Assainissement				
Effet UNDAF: Les populations vulnérables, en particulier les enfants, les jeunes et les femmes, ont un accès plus équitable et de meilleure qualité aux services sociaux de base				
1. Accès amélioré des citadins et périurbains à l'eau potable et à l'assainissement, en particulier des quartiers précaires.	Evaluation des besoins des quartiers pauvres de Bujumbura et de Gitega, Ngozi, Muyinga, Cankuzo et Rutana disponibles; études de faisabilité d'un programme d'alimentation en eau potable et d'assainissement élaborées et validées; taux d'accès amélioré pour les ménages pauvres à l'eau et à l'assainissement; nombre de sources d'eau aménagées et ou réhabilitées; longueur des adductions en eau potable construites et/ou remises en état; nombre d'infrastructures construites ou remises en état y compris les latrines et bornes fontaines; capacités de gestion et de maintenance des ouvrages au niveau local; communauté plus impliquée dans la planification et la gestion des ouvrages hydrauliques et d'assainissement; secteur mieux coordonné	Ministères de l'eau, de l'urbanisme de l'environnement, de la santé publique, des collectivités locales, secteur privé et société civile; partenaires/développement SNU	Gouvernement, autorités locale, bénéficiaires, ONU-HABITAT, PNUD, EAC, BAD, GTZ, UE Coopération bilatérale	USD 1 200 000 dont 200 000 en 2008
2. Amélioration de la gouvernance urbaine dans le secteur de l'eau et de l'assainissement				

MATRICE DES RESULTATS/RESSOURCES

Résultats attendus	Principaux indicateurs	Partenaire principal	Sources de Fonds Visées	Ressources (USD)
<p>Composante 3: Contribution à la réintégration durable des sinistrés Effet UNDAF: Les populations burundaises affectées par la guerre et autres populations sinistrées sont réintégrées de manière durable et pacifique dans leur environnement d'origine</p> <p>1. Appui à la mise en œuvre de la Politique de réintégration des rapatriés et des déplacés</p>	<p>Les capacités des jeunes à assurer leur auto prise en charge et à renforcer la cohésion sociale sont accrues; Les conditions nécessaires pour pérenniser les initiatives des jeunes en matière de lutte contre la pauvreté sont améliorées; Les jeunes sont reconnus et revalorisés par la communauté comme des acteurs de consolidation de la paix et du relèvement communautaire; Nombre d'infrastructures construites ou réhabilitées en faveur des jeunes à Bujumbura; Nombre de modules de formation professionnelle élaborés et dispensés aux jeunes; Nombre de jeunes formés et de certificat délivrés; Nombre et nature d'activités génératrices en faveur de promues et appuyées; Nombre d'associations de jeunes créées et ou appuyées pour accéder au micro-crédit</p>	<p>Ministères de l'eau, de l'urbanisme de l'environnement, de la santé publique, des collectivités locales, société civile; SNU partenaires / développement</p>	<p>Gouvernement, autorités locales bénéficiaires, PNUD, ONU-HABITAT, EAC, BAD, GTZ, UE, Coopération bilatérale</p>	<p>USD 1 000000 dont 200 000 en 2008</p>

BUDGET DU PROGRAMME

Le tableau reflète le budget du Document de Programme Pays ONU-HABITAT. Le budget présente la somme des montants affectés aux thématiques principales couvertes par le Document de Programme Pays. Le tableau affiche ce financement sur une période de 2 ans et met en évidence les financements acquis et ceux qui ne le sont pas encore pour chacune des composantes présentées. Tous les montants sont en dollars US.

BUDGET DU PROGRAMME

Poste budgétaire	Année 1 (USD)	Année 2 (USD)	Montant acquis (USD)	Montant à re-chercher (USD)	Montant total (USD)
Composante N° 1 du Programme					
Renforcement des capacités de l'Etat et des collectivités locales	430 000	1 090 000	680 000	840 000	1 470 000
Composante N° 2 du Programme					
Accès équitable à l'eau et à l'assainissement	150 000	870 000	1 020 000	0	1 020 000
Composante n° 3 du Programme					
Contribution à la réintégration durable des sinistrés	200 000	800 000	0	1 000 000	1 000 000
Programme Management					
Budget de fonctionnement total	50 000	177 000	50 000	177 000	227 000
Budget des Programmes Total	830 000	2 937 000	1 750 000	2 017 000	3 767 000

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Cadre Stratégique de Consolidation de la Paix

Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté

Programme du Gouvernement 2005-2010

Politique nationale d'habitat et d'urbanisation au Burundi

Document de projet du Programme de Réintégration et de Réhabilitation des Sinistrés et de Lutte contre la Pauvreté

Feuille de route pour la coopération entre

ONU-HABITAT et les agences des Nations Unies œuvrant au Burundi

ACRONYMES

ASBL	Associations Sans But Lucratif
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
BRAPA	Bureau Régional pour l'Afrique et les Pays Arabes (ONU-HABITAT)
CSCP	Cadre Stratégique de consolidation de la Paix
CSLP	Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté
CTP	Conseiller Technique Principal
DEX	Exécution Directe
EAC	East African Community (Communauté est-africaine)
FENU	Fonds d'Équipement des Nations Unies
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour les Activités de Population
GTZ	Coopération allemande
HCPD	Document Programme-Pays
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation non-gouvernementale
ONU- HABITAT	Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains
PBF	Peace Building Fund (Fonds de consolidation de la paix)
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PTPCE	Projet de Travaux Publics et de Création d'Emplois
SNU	Système des Nations Unies
TPE	Travaux Publics et Equipement (Ministère)
UE	Union Européenne
UNDAF	United Nations Development Assistance Framework (Cadre d'assistance au développement des Nations Unies)
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

RESUME

L'élaboration du Document Programme Pays et les activités à mener ont été guidés par les orientations du Programme du Gouvernement pour la période 2005-2010, les recommandations pertinentes issues de six ateliers de validation organisés en 2007 et 2008 dans le cadre de la formulation de la Politique nationale d'habitat et d'urbanisation au Burundi, ainsi que par les axes stratégiques figurant dans les instruments de programmation commune tels que le CSLP, l'UNDAF et le CCSP.

L'élaboration de ce document a été aussi guidée par la feuille de route élaborée dans le cadre de la coopération avec ONU-HABITAT et avec les Agences du Système des Nations présentes au Burundi, et par d'étroites consultations entre ONU-HABITAT et les autorités gouvernementales au regard des défis spécifiques auxquels le Gouvernement fait face en matière de reconstruction physique et morale du pays qui a été durement affecté par une crise politique grave pendant plus de 10 ans.

EXECUTIVE SUMMARY

The development of the Country Program Document and the activities to be carried out were guided by the orientations given by the Government for the period 2005-2010, the relevant recommendations resulting from six workshops organized in 2007 and 2008 within the framework of the formulation of both the National Housing Policy and Urban Policy in Burundi and by the strategic axes identified in common programming documents such as the CSLP, the UNDAF and the CCSP.

The development of this document was also guided by the roadmap prepared within the co-operation framework between UN-HABITAT and the UN Agencies operating in Burundi and by close consultation between UN-HABITAT and the governmental authorities, taking into consideration the specific challenges faced by the Government and related to physical and moral reconstruction in the aftermath of more than 10 years of political turmoil



© UNITED NATIONS



Bureau Régional pour l'Afrique et les Pays Arabes (ROAAS)
P.B 30030, Nairobi, Kenya
Tel: (+254) 20-762 3075, www.unhabitat.org

Chargé de Programme ONU-HABITAT au Burundi:
Mr. Francois Muhirwe (francois.muhirwe@undp.org)